

EFFECTUER VOS FORMALITÉS D'ENTREPRISE

Le CFE : votre interlocuteur privilégié pour vos démarches administratives liées à la vie de votre entreprise (de la création à la cessation d'activité)



OBJECTIF(S)

- Assurer vos démarches administratives en un seul lieu, de la création à la cessation de l'entreprise :
 - [Entreprise individuelle](#)
 - [Micro entreprise \(auto entrepreneur\)](#)
 - [Société](#)
 - [carte de commerçant ambulant](#),
 - [carte professionnelle pour les activités immobilières](#)



PUBLICS CONCERNÉS

- Créateurs, repreneurs et entrepreneurs



PROGRAMME / NATURE DE LA PRESTATION

Choix 1 : Vous souhaitez réaliser seul votre dossier de formalités ? Déposez le à la CCI ou expédiez le nous.

Le Centre de Formalités des Entreprises de la CCI :

- Vous remet les documents nécessaires, la liste des pièces justificatives à fournir, les formulaires à remplir et le tarif du greffe,
- Réceptionne votre dossier et en assure un contrôle formel,
- Enregistre le dossier complété par vos soins,
- Vous informe par courrier du suivi et vous délivre un récépissé,
- Transmet votre dossier aux organismes destinataires.

Choix 2 : Vous souhaitez être aidé ? Optez pour le Service+ d'assistance à la formalité.

La CCI vous accompagne et prend en charge l'ensemble de votre formalité lors d'un rendez-vous.

La prestation comporte :

- Un diagnostic de votre dossier : vous bénéficiez d'un diagnostic personnalisé pour optimiser les formalités à réaliser en fonction de votre situation.
- Une analyse de votre dossier : le CFE vérifie la conformité des pièces et contrôle la cohérence des informations déclarées. Il traite rapidement votre dossier (plus d'imprimé à remplir) et vous délivre le numéro SIREN (sauf incident technique lié à la plate forme informatique).
- Un suivi de votre dossier : Le CFE assure le suivi de la formalité et reste votre interlocuteur privilégié.



- Des démarches facilitées, des formalités sécurisées, un interlocuteur unique, une assistance sur mesure



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Variable selon la formalité



COÛT

- **Choix 1** : Gratuit, prise en charge par la CCI
- **Choix 2 "Service+"** : 70 €
- A ces prestations, s'ajoutent les frais dûs au Greffe du Tribunal de Commerce
- [Carte de commerçant non sédentaire](#) : 30 €

Contact Quimper :

Tel : 02 98 98 29 29

[Courriel](#)

Sur rendez-vous uniquement

Contact Brest :

Tel : 02 98 00 38 00

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Sur rendez-vous uniquement

[Courriel](#)

Contact Morlaix :

Tel : 02 98 62 39 39

[Courriel](#)

CCI métropolitaine Bretagne ouest
1, place du 19ème RI - CS 63825 - 29238 Brest cedex 2
Tél. : +33 (0)2 98 00 38 00 - Fax : +33 (0)2 98 00 39 02
Courriel : accueil.brest@bretagne-ouest.cci.bzh